

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MAI 2022





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

Le trente mai deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, se sont réunis dans la salle René Cassin, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire

Bérénice LACOMBE, Jean-François BRUGNON, Christelle SEVESSAND, Hervé BERNAILLE, Karine MARTINATO, Jacqueline ROUX, Michel BATAILLER, Pascale MASOERO, Alain MOCELLIN, Yves BRECHE, Josiane CURT, Pascale VOUTIER REPELLIN, Jean-Marc ROLLAND, Jean-François DURAND, Morgan CHEVASSU, Fatiha BRIKOU AMAL, Davy COUREAU, Louis BOSC, Samuel MASSEBOEUF, Pierre CARRET, Dominique RUAZ, Philippe PERRIER, Stéphane JAY, Claudie LEGER.

Étaient excusés :

Valérie GOURLIN-ROBERT qui a donné pouvoir à Christelle SEVESSAND

Julien YOCCOZ qui a donné pouvoir à Laurent GRAZIANO

Jean-Pierre JARRE qui a donné pouvoir à Bérénice LACOMBE

Lysiane CHATEL qui a donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET

Cindy ABONDANCE qui a donné pouvoir à Davy COUREAU

Muriel THEATE qui a donné pouvoir à Pascale MASOERO

Laurent GRAZIANO, retardé a rejoint la séance avant le vote de la délibération 36.

Était absent :

Esman ERGUL

Le quorum étant atteint (25 personnes puis 26 à partir de la délibération 36) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Louis BOSC est désigné secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2022

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 FEVRIER 2022 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2022

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2022 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

1° Stratégie de la dette

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Je vous rappelle que notre assemblée m'a accordé le 2 juin 2020 une délégation de compétence en matière de recours à l'emprunt (*délibération n°1-12-5-1*) qui tenait compte des recommandations :

- de la circulaire interministérielle n°IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,
- ainsi que de la charte de bonne conduite (*dite « charte Gissler »¹*) qui lui est annexée.

Cette délégation de compétence autorise notamment le recours à :

- des emprunts classiques sans structuration (type A-1 de la charte Gissler), afin de limiter les risques financiers associés à des prêts plus structurés (potentiellement toxiques), dans la limite des crédits prévus au budget,
- des produits de financement de la trésorerie, dans la limite de 3 000 000 € pour un an.

La réglementation en vigueur prévoit par ailleurs que le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des actes pris en vertu de cette délégation (*art.L.2122-23 du CGCT*).

Le rapport sur la stratégie d'endettement 2022 que je vais vous présenter s'inscrit dans le cadre de ces obligations réglementaires, et répond aussi à notre volonté d'assurer une parfaite transparence sur notre gestion financière communale.

Les informations qu'il contient ont été présentées en commission le 23 mai dernier.

Rappel de l'hypothèse budgétaire de recours à l'emprunt et de la stratégie d'endettement retenues à ce stade par le conseil municipal pour 2022 :

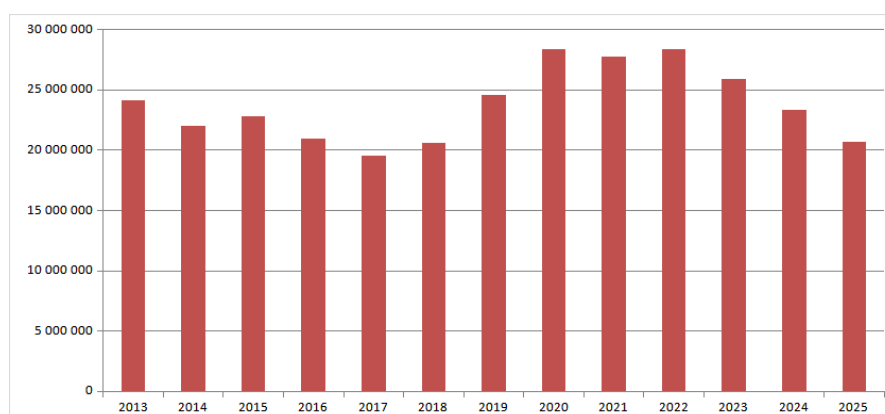
Stock de dette au 1^{er} janvier 2022 :

Budget principal :

L'encours de la dette au bilan du budget principal de notre commune s'élevait à **27,744 M€ au 1^{er} janvier 2022**, une fois intégrée la dette du CIS après la clôture du budget annexe dédié à ce service courant 2021².

Aucun report d'emprunt n'est comptabilisé fin 2021.

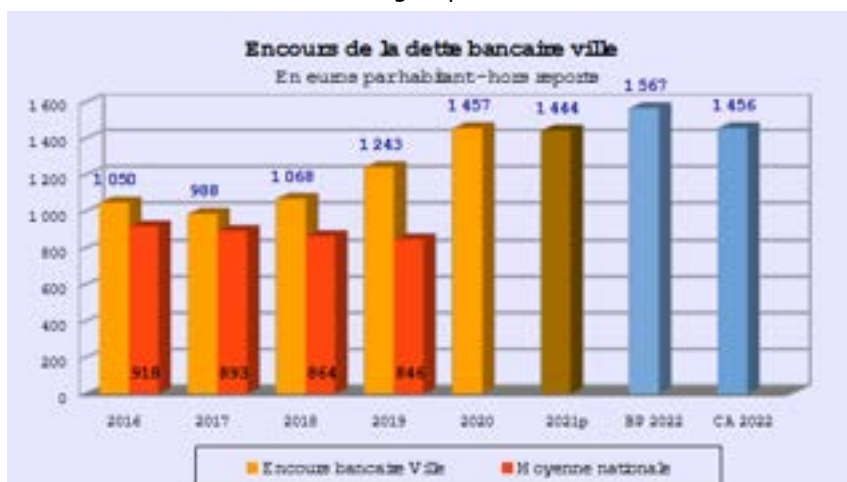
Evolution prévisionnel de l'encours de la dette au 31 décembre



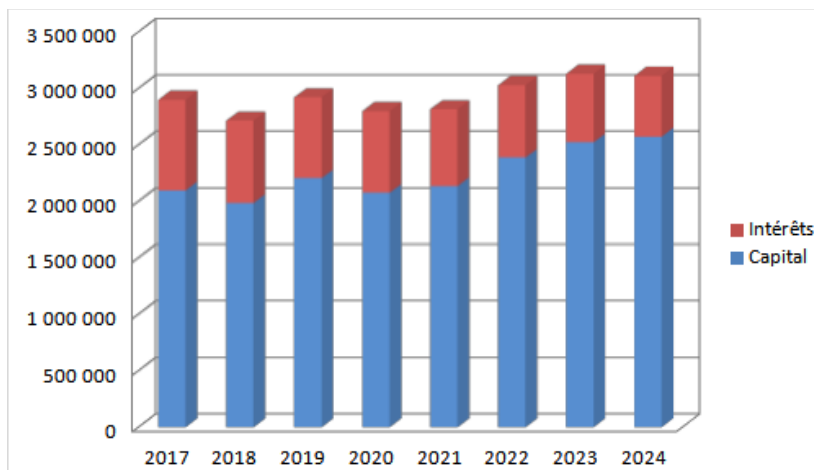
- 1 Charte consensuelle signée le 7 décembre 2009 entre certaines associations nationales représentatives de collectivités locales et certaines banques, dite Gissler du nom de son auteur, qui a dressé une classification de la dette selon deux critères : l'index ou l'indice de référence (de 1 pour les indices de la zone euro à 5 pour les écarts entre indices hors zone euro, et hors échelle), la structure des taux (de A pour les taux fixes simples donc non risqués à E pour les multiplicateurs, et hors échelle).
- 2 D'où l'écart avec les données présentées au budget primitif 2022.

Le **niveau d'endettement** auprès des banques s'élève à **1 444 €/habitant** en 2021³ et reste supérieur à la moyenne observée dans les autres communes de notre strate démographique (846 €/hab en 2020). Il devrait s'établir à environ 1 456 € / hab. à fin 2022, en tenant compte des emprunts en cours de contractualisation.

Il convient d'appréhender ce ratio de manière prudente du fait de l'hétérogénéité des transferts de compétences intervenues à l'échelle nationale ces dernières années, qui ont pu induire d'importants transferts d'emprunts des communes vers leurs groupements.



Les profils d'évolution et de remboursement des prêts long terme en cours sont les suivants (y compris les prêts souscrits en 2022) :



Les emprunts en cours ont **tous été souscrits à taux fixe, à l'exception d'un emprunt** souscrit en 2016 pour la rénovation de La Poste auprès de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) pour 20 ans, dont le capital restant dû au 1^{er} janvier était de 135 090 €, dont le taux variable est indexé sur le livret A. Il ne présente donc pas de risque élevé.

La ville n'a donc **aucun emprunt toxique**.

L'encours est réparti entre les **prêteurs classiques** du secteur public local,

la Banque Postale étant notre premier prêteur avec 30 % de l'encours au 1^{er} janvier 2022.

PRÊTEUR	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
BANQUE POSTALE	8 292 491,73	29,84	8
Crédit Agricole	3 978 058,01	14,32	1
Caisse d'Epargne	3 968 526,73	14,28	5
Caisse Française Financ Local	3 013 645,12	10,85	4
LA NEF	2 904 633,51	10,45	1
Société Générale	2 063 871,86	7,43	4
Autres prêteurs	3 564 927,03	12,83	12

3 Après intégration de l'emprunt du CIS au bilan de fin d'année.

Nous pouvons souligner les caractéristiques spécifiques de certains contrats :

- 5 d'entre eux ont été **souscrits à taux 0 %**, pour un encours de **1 068 668 €** au 1^{er} janvier 2022 (soit 3,9 % du total – capital souscrit pour 1 335 834 €) :
 - 2 prêts auprès de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts), sur 20 ans, pour les rénovation thermique des écoles du Val des Roses et du Champ de Mars. Leur encours est de 556 668 € (capital souscrit en 2017 pour 695 834 €),
 - 3 prêts auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, pour la Maison de l'enfance et le point info CAF, pour une durée de 10 ou 15 ans Leur encours est de 512 000 € (1,8 % du total – capital souscrit en 2019 pour 640 000 €),
- **1 emprunt contracté auprès de la banque éthique et solidaire La Nef**, au taux de 0,65 % sur 16 ans, dont l'encours s'élevait au 1^{er} janvier 2022 à **2 904 633 €** (soit 10,5% du total – capital souscrit en 2019 pour 3 000 000 €),
- **1 contrat labellisé « prêt vert »** par la Banque Postale, au taux de 1,12 % sur 30 ans, pour le réseau d'eaux pluviales, dont l'encours est de **871 733 €** au 1^{er} janvier 2022 (soit 3% du total – capital souscrit en 2019 pour 934 000 €).

Compte-tenu de la faiblesse historique des taux d'intérêt entre 2018 et 2021, nous avons pu réajuster notre stratégie d'endettement, en privilégiant la réduction du poids de nos emprunts sur nos équilibres financiers plutôt que la diminution du stock de dette. Cette nouvelle approche a également été retenue par l'ensemble du groupe communal sur la fin du mandat précédent, pour les mêmes raisons objectives.

Ainsi, sur la période 2013 - 2021 :

- notre **taux moyen⁴** est passé de 3,89 % à **2,31 %**,
- nos charges financières annuelles (intérêts de la dette) sont passées de 993 701 € à 660 632 € (-34 %) et nos remboursement du capital des emprunts de 2,924 M€ à 2,135 M€ (-27%),

2021 :

Taux actuariel	2,31 %
Taux actuariel résiduel	2,30 %

2013 :

Taux actuariel	3,89 %
Taux actuariel résiduel	3,80 %

- **59,5 % de l'encours** de la dette a été souscrit à des **taux inférieurs à 2 %** fin 2021, contre 13,1 % en 2013 (59 % de l'encours y est alors souscrit à des taux entre 4 et 5%),

2021 :

TRANCHES DE TAUX	ENCOURS	%
6.00% < taux	0,00	0,00
5.00% < taux <= 6.00%	972 329,78	3,50
4.00% < taux <= 5.00%	7 808 053,74	28,10
3.00% < taux <= 4.00%	1 759 258,93	6,33
2.00% < taux <= 3.00%	715 102,28	2,57
taux <= 2.00%	16 531 409,26	59,50

2013 :

6.00% < taux	0,00	0,00
5.00% < taux <= 6.00%	1 876 420,97	7,04
4.00% < taux <= 5.00%	15 768 224,31	59,15
3.00% < taux <= 4.00%	4 798 520,85	18,00
2.00% < taux <= 3.00%	96 852,37	0,36
taux <= 2.00%	4 118 347,35	15,45

La maturité de notre dette (durée de vie résiduelle) est longue, avec **77 % du capital avec une durée de vie résiduelle de plus de 10 ans**. Ceci s'explique notamment par les nouveaux emprunts souscrits en 2017-2019 sur des durées longues à taux bas.

MATURITÉ DE LA DETTE	ENCOURS	%
inférieure à 2 ans	0,00	0,00
de 2 à 5 ans	1 788 181,37	6,44
de 5 à 10 ans	4 683 367,58	16,86
de 10 à 15 ans	13 969 378,03	50,27
au-delà de 15 ans	7 345 227,01	26,43

4 A périmètre identique avec celui de 2021.

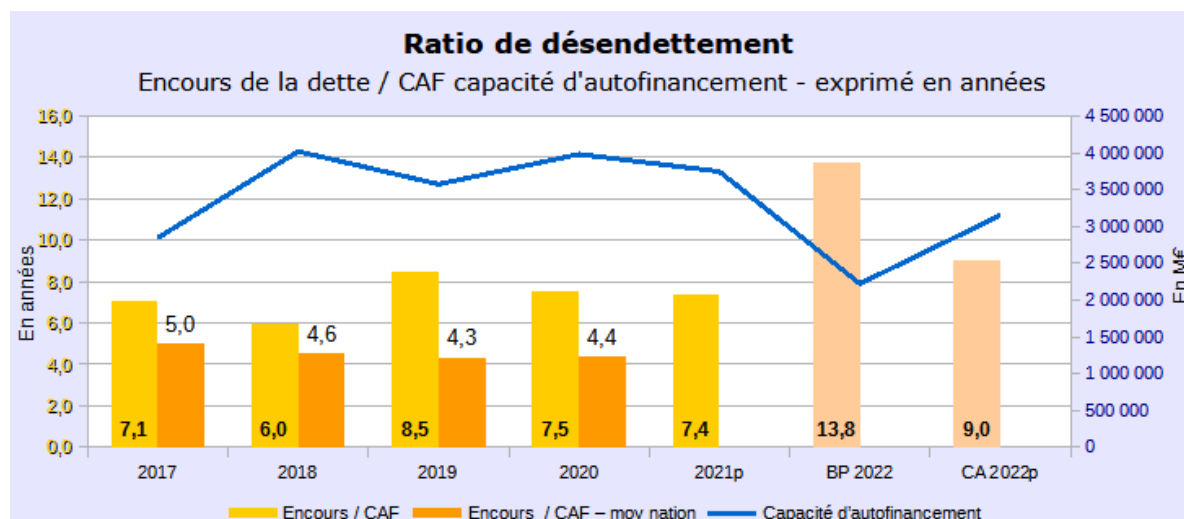
Le ratio de désendettement apparaît mécaniquement dégradé à **13,8 ans au budget primitif 2022**, compte-tenu :

- d'un recours prévisionnel à l'emprunt affiché bien au-delà de ce qu'il sera en fin d'année afin de pouvoir programmer dès le début d'année trois grosses opérations de rénovation pour optimiser leur calendrier de réalisation,
- et d'une approche que nous avons voulu précautionneuse de nos opérations de fonctionnement, dans un contexte déjà complexe et inflationniste. Il en résulte une capacité prévisionnelle d'autofinancement qui apparaît réduite au budget.

Nous veillons à ce que ce ratio retrouve un niveau satisfaisant en cours d'année. Il devrait ainsi redescendre à **9 ans en fin d'année**, avec :

- une épargne cible annuelle passant de 2,220 M€ au budget primitif à 3,150 M€, une fois intégrés les excédents historiques, les subventions (après notification) et cessions patrimoniales (après réalisation),
- un recours effectif à l'emprunt ramené de 5,105 M€ au budget à 3,040 M€.

Le ratio de désendettement demeurerait ainsi en-deçà du ratio d'alerte de 12 années fixé au niveau national par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. La moyenne nationale était de 4,4 ans en 2019 (elle ne tient pas compte des reports d'emprunts).



Ce ratio indique que la commune serait en mesure de rembourser intégralement sa dette en 9 ans, à condition de consacrer toute son épargne à cette dépense, alors que ses emprunts ont généralement souscrits pour une durée de 15 à 20 ans. Chiffres du CA 2021 provisoires, dans l'attente des opérations de rapprochement avec la Trésorerie.

* * *

La ville disposait pour 2021, à titre prudentiel, d'un outil de financement de la trésorerie pour un montant maximum de 1 000 000 €, qu'elle n'a pas eu besoin de mobiliser.

Budgets annexes :

Quant à l'**encours de la dette** détenu au titre des budgets annexes, il atteignait **18,679 M€ au 1^{er} janvier 2022**, dont 15,506 M€ de dette bancaire et 3,173 M€ de dette non bancaire.

* * *

L'encours de la dette du **réseau de chaleur urbain** s'élevait à cette date à **13,739 M€, dont 2,592 M€ de prêts relais** souscrits en 2019 pour les besoins en trésorerie de ce service, dans l'attente du versement des soldes de subvention⁵.

Le prêt relais souscrit auprès de la Caisse d'Épargne a été renégocié pour être prolongé d'un an. Le prêt relais de 2,600 M€ souscrit pour 3 ans auprès de la Banque Postale (taux fixe de 0,40%) a été totalement remboursé au 31/12/2021.

5 Fonds chaleur de l'ADEME et Feder.

Prêteur	Capital prêts relais	Type taux	Taux 2018	Durée
Caisse d'Épargne	2 592 000 €	Taux fixe	0,42 %	4 ans

* * *

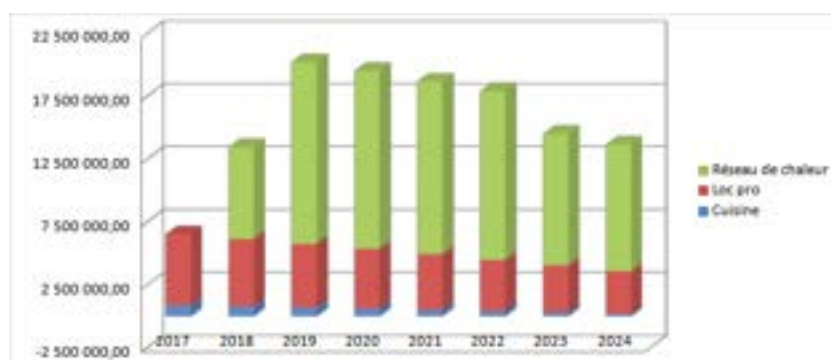
La dette ayant financé les travaux de 2006 pour la **cuisine centrale** s'élève à **500 K€** au 1^{er} janvier 2022.

L'encours de dette lié à la construction de l'**Hôtel des finances** s'élève à **1,267 M€** à cette date.

La **dette non bancaire** au titre du **Centre national de ski et de snowboard**⁶ (CNSS) s'élève à **3,173 M€**, et correspond à l'investissement de 3,788 M€ que nous remboursons au constructeur (bail emphytéotique administratif – BEA), sous forme de loyers pendant 25 ans.

* * *

Voici le profil d'extinction de cette dette des budgets annexes (dans l'attente de la perception des soldes de subventions ADEME et Feder pour le réseau de chaleur urbain) :



Actions de gestion de la dette en 2022 :

Recours à l'emprunt pour le budget principal :

La stratégie initiale :

Nous avons pour objectif de stabiliser notre encours de la dette à son niveau à fin 2021, soit à 27,7 M€, d'ici la fin du mandat. Cela suppose que nous empruntions chaque année l'équivalent de ce qui est remboursé.

Le budget 2022 est équilibré pour l'heure avec un recours prévisionnel de 5,105 M€, alors que l'annuité en capital ne s'élève qu'à 2,343 M€. Ce niveau d'endettement a vocation à être réduit, avec l'intégration des résultats antérieurs intégrés au budget supplémentaire, la budgétisation des subventions d'investissement après leur notification et la hausse de l'épargne à son niveau cible de 3,150 M€.

J'ai lancé un appel d'offres bancaires le 22 mars dernier, pour un recours à l'emprunt long terme de 1 500 000 €, en indiquant privilégier les taux fixes pour des durées d'au moins 15 ans, et un outil de financement de la trésorerie pour 1 000 000 €. Les partenaires bancaires ont été invités à participer à une réunion d'appel d'offres le 1^{er} avril, au cours de laquelle notre stratégie financière et d'endettement leur a été présentée. Ils nous ont fait part des tensions économiques mondiales et de leur répercussion possible sur le volume et la nature de leurs offres de prêts.

La dégradation très rapide des marchés financiers :

La croissance économique mondiale a en effet ralenti au 1^{er} trimestre 2022, avec la fin du rattrapage et l'atténuation des plans de relance qui ont suivi la crise sanitaire 2020-2021. Les prévisionnistes tablent à présent sur une l'accentuation de cette décélération économique dans les prochains mois, sous la conjonction de nouveaux facteurs de risques :

- La réduction de la disponibilité de certaines matières et de la production mondiale :
 - La Chine a réduit sa production et ses échanges commerciaux dans le cadre de sa politique du zéro-Covid, après la reprise de l'épidémie sur son territoire avec le variant Omicron. Les difficultés d'approvisionnement perdurent et handicapent la production mondiale,

6 Cette dette apparaît au compte 1675 du bilan du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA.

- La guerre en Ukraine a de lourdes répercussions sur la disponibilité des énergies et des denrées alimentaires et entretient les tensions inflationnistes,
- Le changement climatique fait craindre une réduction sensible de la production agricole, déjà perceptible en plusieurs régions du globe,
- L'inflation affecte la plupart des pays, et fait craindre d'importantes répercussions socio-économiques au plan mondial.

Dans ce contexte général, les marchés financiers s'attendent à ce que les banques centrales augmentent leur taux d'intérêt et réduisent leur soutien monétaire pour contrer l'inflation⁷, ce qui pourrait entraîner une récession⁸. La banque centrale américaine (la Fed) a d'ores et déjà relevé ses taux par deux fois⁹ et devrait poursuivre dans ce sens, tout en resserrant progressivement la liquidité en dollars. Pour l'heure, la Banque centrale européenne maintient ses taux et indique qu'elle prendra « toutes les mesures nécessaires pour garantir la stabilité financière »¹⁰.

Sous l'ensemble de ces contraintes et tensions, les taux d'intérêt bancaires ont été rapidement orientés à la hausse et demeurent volatiles.

Pour le 2^{ème} trimestre 2022, la Banque de France a fixé le taux d'usure¹¹ à 1,76 %, et ce taux plafond s'impose à tous les contrats de prêt de plus de 2 ans proposé au secteur public. Les banques françaises limitent, voire suppriment, leurs offres à taux fixe, au motif que leur financement sur les marchés financiers ne leur permettent pas de proposer des prêts à des taux effectifs globaux¹² inférieurs au taux plafond de l'usure. Elles réduisent, voire suppriment également, leurs offres pour des durées supérieures à 15 ans, pour les mêmes raisons.

L'Association des Maires de France s'est émue de cette situation auprès du Ministre chargé des Comptes publics le 11 mai, en indiquant que cet assèchement des offres à taux fixes pèse sur la capacité d'investissement des collectivités locales, qui réalisent 70 % de l'investissement public et contribuent donc très significativement à la croissance nationale.

Si les prêts à taux fixe ont pu un temps paraître plus coûteux que ceux indexés sur des taux variables ou révisables, ils présentent l'avantage de ne pas être sensibles aux variations des marchés financiers et de figer les frais financiers à régler. Avec la baisse très sensible des taux d'intérêt depuis 2018, y compris sur le long terme, le recours à des emprunts à taux fixes a présenté historiquement pour les collectivités, dont Albertville, le double intérêt d'être sécurisant et peu onéreux.

Les prêts souscrits à ce jour :

Nos partenaires habituels se sont positionnés sur notre seule demande de prêt.

Seuls trois d'entre eux nous ont cependant formulé des propositions en taux fixes et pour des durées comprises entre 15 et 20 ans. Ces propositions avaient des durées de validité très courtes compte-tenu des tensions sur les marchés financiers, tant en termes de disponibilité monétaire que de taux.

Compte-tenu de l'attractivité de ces trois de ces offres, je les ai retenues pour un montant cumulé de 3 040 000 €, qui se ventile comme suit :

	Montant emprunté	Durée	Type de taux	Taux	Observations
Caisse d'Epargne	1 200 000 €	15 ans	Fixe	1,68 %	Mobilisation dans les 3 mois, remboursable par anticipation avec une indemnité de 3 % du capital remboursé
Crédit Agricole	1 200 000 €	15 ans	Fixe	1,69 %	Mobilisation avant le 30/07/2022, remboursable par anticipation avec une indemnité de 2 mois d'intérêt sur la fraction du capital remboursé
La Nef banque éthique et solidaire	640 000 €	20 ans	Fixe	1,35 %	Mobilisation dans les 3 mois, remboursable par anticipation avec une indemnité actuarielle
TOTAL	3 040 000 €				

7 Relever le coût de l'argent permet de diminuer les sommes en circulation et de freiner mécaniquement la hausse des prix (l'inflation était de 8,5 % en un an aux Etats Unis au mois d'avril 2022).

8 Des taux d'intérêt élevé n'incitent pas à l'investissement et peuvent donc affecter la croissance.

9 De + 25 pb (points de base) en mars puis + 50pb le 4 mai. Les taux directeurs américains sont attendus à au moins 2 % d'ici la fin d'année.

10 Annonce du 10/03/2022.

11 Taux fixé à partir des TEG moyens pratiqués par les établissements de crédit au trimestre précédent, augmenté d'un tiers (art. L.313-5 du code monétaire et financier et L.314-9 du code de la consommation). Le taux d'usure est le TEG maximum pouvant être proposé par un établissement de crédit lorsqu'il accorde un prêt.

12 TEG, tous frais compris.

Ce montant excède le remboursement en capital de la dette pour 2022 (2,3 M€), et conduit donc à un léger endettement de 0,7 M€. Cette solution offre cependant l'avantage de garantir la trésorerie de la collectivité pour les prochains mois et de figer le taux de la dette 2022 à un niveau encore très favorable. Les contrats d'emprunt sont en cours de signature par les deux parties.

Encours de la dette prévisionnel de fin 2022 :

Budget principal :

L'**encours prévisionnel de fin exercice** s'établit donc à présent à environ **28,4 M€**, avec le recours à l'emprunt de 3,040 M€ déjà contracté (les échéances 2022 seront définitivement arrêtées après la mobilisation effective des fonds). Pour mémoire, l'encours de la dette était de 29,8 M€ à la fin 2020.

Budgets annexes :

La commune ne prévoit pas pour l'heure de recours à l'emprunt pour les budgets annexes en 2022 et se désendetterait ainsi de **- 771 K€** au titre de ces services, son **encours bancaire** étant ramené sous ces conditions à **17,9 M€**.

2° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

RECOURS À L'EMPRUNT, AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE ET AUX CRÉDITS DE TRÉSORERIE

Par décision en date du 14 avril 2022, souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne, pour un montant total de 1 200 000 €, pour le financement des investissements 2022 :

- **Montant** : 1 200 000 euros
- **Versement des fonds** : au plus tard 3 mois après la date de signature du contrat
- **Durée d'amortissement** : 15 ans
- **Périodicité des échéances** : Trimestrielle
- **Taux d'intérêt annuel fixe** : 1,68%
- **Amortissement** : Progressif
- **Base de calcul des intérêts** : 30/360
- **Typologie Gissler** : 1A
- **Commission d'engagement** : 500 euros
- **Remboursement anticipé** : possible à l'échéance avec indemnité actuarielle

Par décision en date du 19 avril 2022, souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole des Savoie, pour un montant total de 1 200 000 €, pour le financement des investissements 2022 :

- **Montant** : 1 200 000 euros
- **Versement des fonds** : avant le 30/07/2022
- **Durée d'amortissement** : 15 ans
- **Périodicité des échéances** : Trimestrielle
- **Taux d'intérêt annuel fixe** : 1,69%
- **Échéances** : Dégressives
- **Base de calcul des intérêts** : 30/360
- **Typologie Gissler** : 1A
- **Frais de dossier** : 1 500 euros
- **Remboursement anticipé** : possible avec indemnité égale à 2 mois d'intérêts sur la fraction capital soldé

Par décision en date du 19 avril 2022, souscription d'un emprunt auprès de la NEF, pour un montant total de 640 000 €, pour le financement des rénovations de école Pargoud et du stade Jo Fessler :

- **Montant** : 640 000 euros
- **Versement des fonds** : avant le 30/07/2022
- **Durée d'amortissement** : 20 ans
- **Périodicité des échéances** : Trimestrielle
- **Taux d'intérêt annuel fixe** : 1,35%
- **Amortissement** : Progressif
- **Base de calcul des intérêts** : 30/360
- **Typologie Gissler** : 1A
- **Frais de dossier** : 0,10 % HT
- **Remboursement anticipé** : possible avec indemnité égale à 3 % du capital remboursé

DÉCISION DE DÉFENDRE EN JUSTICE ET DÉSIGNATION D'UN AVOCAT

Par décision en date du 4 avril 2022, désignation de Maître Nicolas POLUBOCSKO, avocat à Paris, pour assurer la représentation de la commune dans l'affaire qui l'oppose aux consorts VIVENZI.

Requête du 11 mars 2022 contre la commune d'Albertville demandant de suspendre l'arrêté de Monsieur le Maire de la Ville d'Albertville d'autorisation de démolition de l'hôtel des 4 vallées et de la construction de 3 immeubles (Arrêté du 13 janvier 2022 faisant droit à la demande de permis de construire n° 07301121D1077 de la société SCCV L'OXYGENE, permis de construire valant permis de démolir).

Par décision en date du 12 mai 2022, désignation de Maître Nicolas POLUBOCSKO, avocat à Paris, pour assurer la représentation de la commune dans l'affaire qui l'oppose à ORIKIA PROMOTION.

Requête du 21 avril 2022 contre la commune d'Albertville demandant d'annuler l'arrêté n° PC 073 011 21 D1097 en date du 10 mars 2022 par lequel le Maire de la commune d'ALBERTVILLE a refusé un permis de construire à la société ORIKIA PROMOTION pour la réalisation d'une construction de 37 logements au 98 rue de la Combe de Savoie et enjoignant la commune d'ALBERTVILLE à lui délivrer un permis de construire pour son projet, dans un délai de dix jours à compter de la notification du jugement à intervenir et ce, sous astreinte de 300 euros par jour de retard.

DÉCISIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

AUPRES DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

OBJET : centre de vaccination COVID-19 pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021

Au titre du Fonds d'Intervention Régional pour l'année 2022 (FIR 2022)

Coût de l'opération : 43 054 € de dépenses éligibles pour le CHAM et la commune d'Albertville

Montant de la subvention versée : 43 054 € alloués (convention signée le 26/04/2022)

AUPRES DU FONDS CITOYEN FRANCO-ALLEMAND

OBJET : Projet Ville en Selle du 6 mai au 13 juillet 2022 avec la commune jumelle de Winnenden (DE), dans le cadre des 30 ans des JO

Au titre du Fonds citoyen franco-allemand 2022 - catégorie 3 des projets entre 10 001 € et 50 000 €

Coût de l'opération : 21 014 € de dépenses pour les commune d'Albertville et de Winnenden

Montant de la subvention versée : 14 800 € alloués le 05/05/2022

DÉCISIONS CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

Date décision	Bénéficiaire	Adresse	Durée	Nature des locaux	Conditions
19/04/22	BRATNICKI Mireille	PLACE DE CONFLANS 2 place de Conflans	01/04/22 31/10/22	Local commercial de 46,20 m²	1 320,00 €
10/05/22	BIJOUTERIE COLLIER	Place du Petit Marché	01/07/22 30/06/25	Place de stationnement n°4	345,22 €
10/05/22	JORDAN Frank	Place du Petit Marché	01/07/22 30/06/25	Place de stationnement n°3	345,22 €

DECISIONS CONCERNANT LA PRÉPARATION, LA PASSATION, L'EXÉCUTION ET LE RÈGLEMENT DES MARCHÉS ET DES ACCORDS-CADRES

Objet	Type de contrat	Type opération	Forme de marché	Titulaire	Montant HT initial	Date notifiat°
Prestations de nettoyage de locaux - Interventions régulières	Marché public	FCS	Ordinaire	ABER PROPRETE AZUR	9 755,93	30/12/21
Travaux de construction maintenance du réseau passif en fibre optique	Accord-cadre	Travaux	A bons de commande	SERFIM T.I.C SAS	250 000,00	22/02/22
Exploitation maintenance des équipements actifs	Accord-cadre	FCS	A bons de commande	ORANGE BUSINESS SERVICES	175 000,00	21/01/22
Achat de 3 véhicules de type matériel TP et agricole d'occasion et reprise de 2 véhicules/ Lot n° 02 : Achat d'un véhicule de type tracteur de pente	Marché public	FCS	Ordinaire	SAS J. VAUDAUX	70 833,33	04/01/22
Achat de 3 véhicules de type matériel TP et agricole d'occasion et reprise de 2 véhicules/ Lot n° 03 : Achat d'un véhicule de type chargeuse sur pneus à bras télescopiques	Marché public	FCS	Ordinaire	SAS J. VAUDAUX	82 500,00	04/01/22
Prestations de nettoyage de locaux - Interventions ponctuelles	Accord-cadre	FCS	A bons de commande	ABER PROPRETE AZUR	40 000,00	30/12/21
Accord cadre pour les travaux d'aménagement et entretien de la voirie et réseaux divers	Accord-cadre	Travaux	Avec marchés subséquents	COLAS France Etablissement d'Albertville EIFFAGE ROUTE CENTRE EST Etablissement SAVOIE LEMAN SERTPR SIORAT SAS	1 000 000,00	08/03/22
Maîtrise d'oeuvre pour la sécurisation des cheminements piétons - route de Pallud et chemin du Paradis (groupement de commandes)	Marché public	Maîtrise d'oeuvre	Ordinaire	BARON INGENIERIE	23 400,00	01/04/22
Entretien, maintenance et dépannage des ascenseurs et monte-charges implantés dans les bâtiments communaux de la Ville d'Albertville	Marché public	FCS	Ordinaire	OTIS	1 350,00	14/02/22
Fourniture de produits et matériels d'entretien/ Lot n° 01 : Produits d'entretien	Accord-cadre	FCS	A bons de commande	ALPES ENTRETIEN DISTRIBUTION	13 200,00	17/01/22

Objet	Type de contrat	Type opération	Forme de marché	Titulaire	Montant HT initial	Date notifi cat°
Fourniture de produits et matériels d'entretien/ Lot n° 02 : Matériels d'entretien - essuyage et hygiène corporelle	Accord-cadre	FCS	A bons de commande	SNAL Produits / Hygiène	40 000,00	17/01/22
Restructuration des locaux du service financier/ Lot n° 01 : MENUISERIES BOIS	Marché public	Travaux	Ordinaire	MENUISERIE DU GRAND ARC	21 023,72	04/01/22
Restructuration des locaux du service financier/ Lot n° 02 : PLATRERIE PLAFONDS SUSPENDUS PEINTURES INTERIEURES	Marché public	Travaux	Ordinaire	ALBERT & RATTIN	44 000,00	06/01/22
Restructuration des locaux du service financier/ Lot n° 03 : SOLS COLLES	Marché public	Travaux	Ordinaire	REVEL 73	7 616,00	04/01/22
Restructuration des locaux du service financier/ Lot n° 04 : CARRELAGES FAIENCES	Marché public	Travaux	Ordinaire	ISER'SOL	4 584,72	04/01/22
Restructuration des locaux du service financier/ Lot n° 05 : SERRURERIE	Marché public	Travaux	Ordinaire	STA	12 132,88	05/01/22
Restructuration des locaux du service financier/ Lot n° 06 : PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	Marché public	Travaux	Ordinaire	SANITECH - AC PLOMBERIE	16 218,00	04/01/22
Restructuration des locaux du service financier/ Lot n° 07 : ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	Marché public	Travaux	Ordinaire	IT'LEC	21 102,00	04/01/22
Restructuration des locaux du service financier/ Lot n° 08 : MOBILIER CUISINE	Marché public	Travaux	Ordinaire	Menuiserie Savoisienne	8 527,70	04/01/22
Gestion du parc de stationnement souterrain de l'hôtel de ville	Marché public	FCS	Ordinaire	INDIGO PARK	118 777,00	22/11/21
Restauration des corniches (reconstitution), des appuis de fenêtre et autres modénatures/ Lot n° 02 : Zinguerie	Marché public	Travaux	Ordinaire	EUROTOITURE	31 437,60	21/12/21
Achat d'un camion grue neuf et reprise d'un camion	Marché public	FCS	Ordinaire	TRUCKS SOLUTIONS ALBERTVILLE	164 400,00	23/12/21
Location longue durée de deux véhicules frigorifiques	Marché public	FCS	Ordinaire	PETIT FORESTIER	79 392,00	23/12/21
Restauration des corniches (reconstitution), des appuis de fenêtre et autres modénatures (maçonnerie)	Marché public	Travaux	Ordinaire	JACQUET	77 811,00	23/02/22
Fourniture de viandes fraîches pour la cuisine centrale d'Albertville : boeuf et veau	Marché public	FCS	A bons de commande	VIANDE DU BEAUFORTAIN	53 000,00	19/04/22

DÉCISIONS CONCERNANT L'ALIÉNATION DE GRÉ À GRÉ DE BIENS MOBILIERS - LISTE DES VENTES RÉALISÉES SUR AGORASTORE

Libellé	Fin d'enchère	Prix enchéri TTC	Civilité	Nom	CP	Ville
1 Vélo à assistance électrique (vendu en l'état, batterie HS)	31/03/2022 16:00	240	Monsieur	HADJ	44980	SAINTE LUCE SUR LOIRE
1 Vélo à assistance électrique (vendu en l'état, batterie HS)	31/03/2022 16:00	215	Monsieur	HADJ	44980	SAINTE LUCE SUR LOIRE
1 Vélo à assistance électrique (vendu en l'état, batterie HS)	31/03/2022 16:00	217	Monsieur	HADJ	44980	SAINTE LUCE SUR LOIRE
Renault Master 2.2 dci du 27/09/2001 - 117018 km (ANNONCE RESERVEE AUX PROFESSIONNELS)	31/03/2022 16:00	3262	Société	Mano car	3150	Varennnes sur allier

3° Remerciements des associations

Jacqueline ROUX

Les associations suivantes remercient la municipalité pour le versement de subventions :

Sport Santé EPGV
La Confédération Syndicale des Familles
L'Ensemble vocal Cantabile
Habitat et Humanisme Savoie
Le Club des Accordéonistes Albertvillois
Deltha Savoie
L'association des Anciens Combattants d'Albertville
La Ligue contre le Cancer
L'association Vivre au Val des Roses
Eteroclit Théâtre Albertville
Addictions Alcool Vie Libre
Savoie de femme
L'Atelier Alain Bar
L'association Envies de scène

L'association « L'Atelier de mes Amies » remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle du Val des Roses pour l'organisation des puces des couturières, le 13 mars dernier.

Le Chardon Bleu remercie la municipalité pour le prêt de la salle de musculation du Sauvay.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé remercie la municipalité pour son investissement remarquable durant la gestion de crise et pour le déploiement d'une vaccination adaptée aux concitoyens sur le territoire savoyard.

4° Événements familiaux

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères félicitations à Rémy FÉCHOZ-CHRISTOPHE, adjoint technique au service voirie, pour la naissance de son fils Gabriel le 17 avril.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST PROGRAMMÉ
LUNDI 27 JUIN 2022 A 18H00**

DELIBERATIONS SANS DEBAT

1-Achat d'électricité - Adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) pour une fourniture 2024-2026

Les marchés de fourniture d'électricité et de services associés attribués en 2020 dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le SDES arrivant à échéance le 31 décembre 2023, nouvelle consultation lancée par le SDES pour les années 2024 à 2026 inclus.

Ces consultations intégreront tous les points de livraison en électricité quelle que soit la puissance souscrite et pour tous types d'installation : bâtiments, éclairage public, feux tricolores, bornes de recharge pour véhicules électriques, bornes marchés et foraines, branchements provisoires.

Adhésion de la commune d'Albertville au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés.

Approbation et autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-Marché de travaux - Restructuration de l'école élémentaire Pargoud - Lancement de la consultation

Estimation des travaux: 1 841 102,40 € TTC

Toitures : réparation des fuites et isolation des combles du bâtiment 3	59 800 €HT
Caves bâtiment 1 : isolation + dépose/repose équipements électriques	8 525 €HT
Façades	289 500 €HT
Menuiseries extérieures	422 340 €HT
Travaux de second oeuvre	174 385 €HT
Faux-plafonds neufs	45 900 €HT
Abords	24 167 €HT
Chaufferie bâtiment 1 : coupe-feu en plafond	7 660 €HT
Chaufferie bâtiment 3 : VB et VH à désamianter et remplacer	14 200 €HT
Petits travaux de chauffage	19 800 €HT
Petits travaux de ECS	5 100 €HT
Petits travaux d'électricité	42 600 €HT
Ventilation mécanique des caves	7 460 €HT
Ventilation double flux bât 1	191 495 €HT
Ventilation double flux bât 3	182 060 €HT
TOTAL TRAVAUX DE RESTRUCTURATION	1 494 992 €HT

Option lambrequins ouvragés (demande du 10/02/2022)	+ 21 300 € HT
---	----------------------

Coût de location de 4 salles de classes provisoires conformément au phasage défini dans le planning :

Surface d'une classe	45 m ²
Nombre de classes	4
Surface totale	180 m ²
Durée de location	6 mois
Coût de location	12 € HT/m ² /jour (estimation)
Frais d'installation	5 000 € HT
Coût total	17 960 € HT

Approbation du lancement du lancement de la consultation.
Autorisation à signer le marché concerné et à l'exécuter.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-Achat d'un véhicule de type tracteur de pente - Abandon total des pénalités de retard

Abandon total des pénalités de retard d'un montant de 7 800 €, dans le cadre du marché d'achat d'un tracteur de pente, fournisseur J VAUDAUX.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-Protocole transactionnel – Syndicat des copropriétaires de la Résidence l'Arclusaz

Afin de mettre un terme au contentieux existant depuis de nombreuses années entre la commune et la Résidence L'Arclusaz, les deux parties sont parvenues à un accord à travers un protocole transactionnel.

Ce contentieux portait sur la propriété et la nature des terrasses édifiées sur les parcelles AK 301 et AK 304, terrasses présentant des problèmes d'étanchéité nécessitant des travaux de réfection, et sur l'injection de la copropriété à la commune de participer aux financements des travaux de réfection, invoquant les dispositions du règlement de

copropriété signé le 13 mars 1974.

Approbation et autorisation de signature du protocole transactionnel au travers duquel :

- le Syndicat des copropriétaires de la Résidence l'Arclusaz s'engage sur le désistement d'instance et d'action relatif à la procédure RG 16/00996, pendante devant le Tribunal Judiciaire d'Albertville ;
- les deux parties s'engagent à signer l'acte notarié emportant transfert de propriété à titre gratuit, au profit de la commune des espaces délimités comme étant affectés à la circulation du public. La commune prenant à sa charge les frais de rédaction et de publication de cet acte ainsi que les frais de géomètre ;
- la commune s'engage à verser au syndicat des copropriétaires une contribution forfaitaire de 5 000 € TTC pour participation au coût des travaux.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-Mise en œuvre d'un outil scientifique d'évaluation des émissions de pollen des espèces allergisantes – Convention de partenariat avec l'Association des Pollinariums Sentinelles de France (APSF)

La commune d'Albertville a donné son accord pour être une commune pilote dans la mise en œuvre et l'exploitation d'un pollinarium sentinelle à Albertville, dans le parc de l'Annexe de la Maison des Associations, chemin des 3 Poiriers.

Approbation et autorisation de signature de la convention entre la Ville d'Albertville et l'Association des Pollinariums Sentinelles de France (APSF).

Adhésion à l'APSF (montant 2022 de l'adhésion : 200 €).

Désignation du représentant de la ville aux instances de l'association : Olivier TOSI.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-Convention commune d'Albertville/Arlysère - Prestations diverses de services réciproques entre la commune et la communauté d'agglomération Arlysère – Années 2021-2023 – Avenant 1

La communauté d'agglomération Arlysère faisant appel à la ville pour réaliser sur ses équipements transférés certains travaux de faible dimension et inversement, une convention cadre de prestations de services réciproques entre la ville d'Albertville et l'Arlysère a été conclue en 2021 afin de permettre le remboursement des frais engagés par chaque structure.

Approbation et autorisation de signature de l'avenant 1 à la convention initiale pour intégrer la zone d'activité économique des Belles Cimes relevant de la compétence de l'Arlysère dont l'entretien des espaces publics sera assuré par la commune.

Le service d'entretien consiste à réaliser les opérations d'entretien courantes sur les espaces verts, les réseaux des eaux pluviales/de l'éclairage public et les voiries avec les moyens dont disposent les services techniques de la commune et/ou par le biais du ou des prestataires avec lesquels la commune a contractualisé.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

7- Convention de prestations de services entre la Ville d'Albertville et le Syndicat intercommunal du fort du Mont (SIFORT)

La ville intervient auprès du SIFORT pour:

Les travaux récurrents :

- la mise en service du réseau d'eau du fort au printemps (vidange des installations et mises hors gel) ;
- débroussaillage...

Les travaux exceptionnels :

Chaque année et au vu des besoins, un programme de travaux exceptionnels est défini en début d'année pour le bon fonctionnement du fort auquel s'ajoutent des réparations urgentes et non prévisibles pour assurer le bon déroulement des activités.

Approbation du renouvellement et autorisation de signature de la convention de prestations de services faite par la commune au profit du syndicat intercommunal du fort du Mont.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Frédéric BURNIER FRAMBORET, Karine MARTINATIO et Michel BATAILLER ont quitté momentanément la séance.
Le quorum est réapprécié : 22 personnes**

8-Bail emphytéotique avec la SEM4V – Maison du quartier du Champ de Mars 9 avenue du Champ de Mars

Approbation et autorisation de signature d'un nouveau bail emphytéotique avec la SEM4V d'une durée de 18 ans à compter du 1^{er} avril 2022, pour la Maison du quartier du Champ de Mars moyennant un loyer annuel de 17 606 €, révisable annuellement en fonction de l'indice ICC.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Frédéric BURNIER FRAMBORET, Karine MARTINATIO et Michel BATAILLER ont rejoint la séance.
Le quorum est réapprécié : 25 personnes**

9-Contrat de prêt à usage d'espace maraîcher - Chantiers Savoyards Solidaires – Parcelle AZ 262

L'association Chantiers Savoyards Solidaires, se propose de créer un jardin d'insertion, un nouvel espace maraîcher inclusif « R'ESSources », sur partie de ce tènement.

Approbation et autorisation de signature du contrat de prêt à usage (commodat) avec l'association Chantiers Savoyards Solidaires, d'une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse, pour la mise à disposition gracieuse de 12 000 m² environ sur partie de la parcelle AZ 262 pour permettre le maraîchage biologique.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

10-Convention de mise à disposition de locaux – Chantiers Savoyards Solidaires – Hangar l'Annexe 1 045 avenue des trois poiriers

Approbation de la mise à disposition gracieuse au bénéfice de l'association Chantiers Savoyards Solidaires du hangar de la MDA L'ANNEXE, jusqu'au 31 mai 2023.
Autorisation de signature de la convention.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

11-Convention d'occupation - Trial Club Albertvillois 73 (TCA 73) - Parcelle G 243

forêt de Rhonne

Approbation du renouvellement de la mise à disposition au bénéfice du Trial Club Albertville 73 de la parcelle communale G 243 en forêt de Rhonne (6 940 m²), pour la pratique de son activité (motos et vélos trial) et autorisation de signature de la convention de mise à disposition au TCA 73, pour une durée de trois ans, moyennant un loyer annuel de 110,75 €, révisable chaque année.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

12-Contrat de prêt à usage d'écopaturage avec le bureau Albertvillois des activités de montagne (BAAM) - Parcelle AL 132 pour partie - 1 hectare

Mise à disposition au bénéfice du BAAM de partie de la parcelle communale AL 132 située sous le château Manuel de Locatel pour la pratique de l'écopaturage avec des ânes.

Approbation et autorisation de signature du contrat de prêt (commodat) pour une nouvelle période de trois ans.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

13-Convention d'occupation de terrain – Comité des St Smoniens - Parcelle A 287 Place des Reysses

Approbation du renouvellement de la mise à disposition du Comité des St Smoniens d'une parcelle de terrain située Place des Reysses parcelle cadastrée A 287 (environ 115 m²), sur laquelle l'association a édifié un bâtiment pour y développer ses activités.

Autorisation de signature de la convention de mise à disposition, pour une durée de trois ans, moyennant un loyer annuel de 110,75 €, révisable chaque année.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Jean-François BRUGNON et Fatiha BRIKOU AMAL ont quitté momentanément la séance

Le quorum est réapprécié : 23 personnes

14- Politique de la ville – Convention d'objectifs avec la Mission Locale Jeune – Avenant 3

Subvention 2022 : 35 000 € pour le Point Info Jeunesse

Subvention complémentaire au titre du contrat de ville : 2 000 € pour le renforcement de l'offre de chantiers éducatifs.

Actualisation de la convention par un avenant précisant le montant de l'aide financière que la collectivité apporte à l'association au titre du contrat de ville pour l'exercice 2022.

Actualisation de la convention par un avenant précisant le montant de l'aide financière que la collectivité apporte à l'association au titre du contrat de ville pour l'exercice 2021.

Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'association Mission Locale Jeune.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Jean-François BRUGNON et Fatiha BRIKOUIA AMAL ont rejoint la séance

Le quorum est réapprécié : 25 personnes

15-Subvention exceptionnelle de 1 300 euros à l'Arbre à plumes – Musicales de

Conflans

Approbation du versement d'une subvention de 1 300 € à l'association Arbre à plumes pour l'organisation de sa soirée d'ouverture des musicales de Conflans.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

16-Centre de loisirs les pommiers, territoire jeunes, école municipale des sports - Convention entre le comité d'entreprise UGITECH et la ville d'Albertville - Avenant 1

Lors du conseil municipal du 13 décembre 2021, le conseil municipal avait approuvé la convention entre le comité d'entreprise UGITECH d'Ugine et la ville d'Albertville pour les prestations du centre de loisirs les pommiers, de territoire jeunes et de l'école municipale des sports, permettant au comité social et économique d'Ugitech de prendre directement en charge une partie du coût des activités des enfants des salariés d'UGITECH.

Toutefois, en raison de l'impossibilité de modifier les paramétrages de facturation pour les mercredis de cette année scolaire, les dispositions de la convention pour les inscriptions au centre de loisirs les Pommiers les mercredis en période scolaire ne pourront être applicables qu'à compter de la rentrée scolaire 2022-2023.

Approbation et autorisation de signature de l'avenant à la convention initiale.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

17-Centre socioculturel – Adhésion de la commune à la fédération des centres sociaux des 2 Savoie

Approbation de l'adhésion en qualité de membre actif à la fédération des centres sociaux des 2 Savoie (FCS2S).

Montant de l'adhésion : 1 400 € pour 2022

Pour les années suivantes env. 3 300 € (0,87 % du budget réalisé du centre socioculturel)

Désignation de Pascale VOUTIER REPELLIN, pour représenter la ville

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

18-Charte Ville aidante Alzheimer

A travers l'adhésion à la charte Ville aidante Alzheimer au côté de l'association France Alzheimer Savoie, la ville d'Albertville marque sa volonté de favoriser, au sein de la cité, l'inclusion de ses administrés concernés par la maladie d'Alzheimer.

De son côté, France Alzheimer s'engage à relayer les éléments nécessaires à l'information et la sensibilisation sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées et à appuyer la ville signataire dans son objectif d'accompagnement (formation des aidants, soutien des personnes malades...).

Approbation de l'engagement de la commune dans la charte Ville Aidante Alzheimer et autorisation de signature de la charte.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

19-Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Approbation du taux de promotion d'avancement de grade fixé à 100 %, à partir de l'année

2022 pour l'ensemble des grades accessibles.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

20-Création d'un comité social territorial commun entre la ville d'Albertville et le centre communal d'action sociale (CCAS)

Vu les effectifs de la ville et du CCAS (347 agents au 1er janvier 2022),
Approbation de la création d'un comité social territorial commun compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S. d'Albertville, comité placé auprès de la ville d'Albertville.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

21-Instances de dialogue social - Nouveau comité social territorial et nouvelle formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

Approbation de la composition du comité social territorial commun (CST) :

- Représentants du personnel : 4 titulaires/4 suppléants
- Représentants de l'administration (désignés par le maire parmi les élus ou les agents) : 4 titulaires 4 suppléants

Approbation de la composition de la formation spécialisée du comité en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail :

- Représentants du personnel : 4 titulaires/4 suppléants
- Représentants de l'administration (désignés par le maire parmi les élus ou les agents) : 4 titulaires/4 suppléants

Autorisation du recueil de l'avis des représentants de la collectivité au sein du CST et de la formation spécialisée du comité.

Mise en œuvre ces dispositions à compter de la première séance de chacune de ces instances qui se tiendra après les prochaines élections professionnelles prévues le 8 décembre 2022.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

22-Modalités de décompte et de rémunération du temps de travail des agents du centre socioculturel chargés de l'animation des séjours courts avec nuitées

Approbation du décompte du temps de travail et des modalités de rémunération, lors des mini-séjours organisés par le centre socioculturel, fixés comme suit :

Pour la période de nuitée durant laquelle les agents dorment sur site à proximité des familles mais n'effectuent aucun travail effectif, il est retenu un décompte forfaitaire de 3 heures entre le coucher et la reprise du travail effectif le lendemain matin.

Ce décompte vient s'ajouter aux heures déjà effectuées en cours de journée et comptera donc dans la liquidation des heures supplémentaires. Elles pourront être récupérées ou rémunérées.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

23-Modification du tableau des effectifs

Approbation de la suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 17 heures 30 par la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 28 heures 16, à compter du 1^{er} juin 2022.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

24-Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté - Poste de responsable du service prévention de la délinquance et médiation sociale (H/F)

Approbation de la création, à compter du 1^{er} juin 2022, d'un emploi de responsable de service prévention de la délinquance et médiation sociale (H/F) dans le grade d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B.

Ce recrutement pourra intervenir en application de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, pour une durée de trois ans, renouvelable par décision expresse, sous réserve que la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

25-Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté - Poste de chargé(e) de communication externe (H/F)

Approbation de la création, à compter du 1^{er} juin 2022, d'un emploi de chargé(e) de communication externe (H/F) dans le grade de rédacteur territorial à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B.

Ce recrutement pourra intervenir en application de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, pour une durée de trois ans, renouvelable par décision expresse, sous réserve que la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

26-Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté - Poste de chargé(e) de communication digitale (H/F)

Approbation de la création, à compter du 1^{er} juin 2022, d'un emploi de chargé(e) de communication digitale (H/F) dans le grade de rédacteur territorial à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B.

Ce recrutement pourra intervenir en application de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, pour une durée de trois ans, renouvelable par décision expresse, sous réserve que la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

27-Création des emplois non permanents compte tenu d'un accroissement saisonnier d'activité (exercice 2022)

Approbation de la création des postes saisonniers pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2022 inclus :

Affectation	Intitulé du poste	Grade	Échelon	Indice Brut	Indice Majoré	Temps de travail (en ETP)
Espaces verts	Agent chargé de l'entretien des espaces verts saisonnier	Adjoint technique territorial contractuel	1 ^{er} échelon	371	343	1
	Agent chargé de l'entretien des jardins alpestres	Adjoint technique territorial contractuel	1 ^{er} échelon	371	343	1

Ces agents contractuels devront justifier de qualifications en espaces verts ou d'une expérience professionnelle en ce domaine.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

28-Taxe locale sur la publicité extérieure – Tarifs 2023

Approbation des tarifs 2023 de la TLPE, tarifs relatifs aux différents dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes par m², dès le 1^{er} m², par face et par an :

Tous les droits sont dus au 1er janvier de l'année en cours et ce dès le 1 ^{er} m ²	Tarifs 2023
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques ≤ 50 m ²	16,70 €
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques > 50 m ²	33,40 €
- Dispositifs publicitaires/pré-enseignes numériques ≤ 50 m ²	50,10 €
- Dispositifs publicitaires/pré-enseignes numériques > 50 m ²	100,20 €
- Enseignes ≤ 12 m ² non scellées au sol	Exonération
- Enseignes ≤ 7 scellées au sol	Exonération
- Enseignes scellées au sol > 7m ² et ≤ 12 m ² scellées au sol	16,70 €
- Enseignes >12 m ² et ≤ 50 m ²	33,40 €
- Enseignes de plus de 50 m ²	66,80 €

Renonciation à l'application de la majoration prévue pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus prévue par l'article L2333-10 du code général des collectivités territoriales.

Exonération des enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12m².

Exonération de toutes les enseignes y compris scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 7m².

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

29-Demande de remise gracieuse frais fourrière automobile

Approbation de la remise gracieuse et exceptionnelle de la somme de 166,21 €, correspondant aux frais de la mise en fourrière du véhicule immatriculé GA-634-LQ, appartenant à mme Jade GRILLET-AUBERT.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

30-Demande de remise gracieuse frais fourrière automobile

Approbation de la remise gracieuse et exceptionnelle de la somme de 121,27 €, correspondant aux frais de la mise en fourrière du véhicule immatriculé FN-267-RT, appartenant à M. Emmanuel JORON.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

DELIBERATIONS AVEC DEBAT

31-Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Approbation de l'extension de l'extinction nocturne partielle de l'éclairage public à l'ensemble de la commune :

- de 1 heure à 5 heures du matin dans le centre ville ;
- de 23 heures à 5 heures du matin sur les autres secteurs de la commune.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

32-Syndicat du fort de Tamié (SIVU Fort de Tamié) – Avis de la commune sur le transfert de compétence à la communauté d'agglomération Arlysère

Il est proposé aux 8 communes membres du SIVU Fort de Tamié de se positionner quant au transfert de son patrimoine et de la compétence associée à la communauté d'agglomération Arlysère.

Dans le cas où la majorité simple des communes délibérerait favorablement, le SIVU sera alors amené à prononcer sa dissolution, avant qu'Arlysère ne soumette aux 39 communes membres la modification statutaire correspondante.

La commune se prononce favorablement sur le transfert de compétence et de patrimoine du SIVU du Fort de Tamié à l'agglomération Arlysère.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

33-Création d'une chambre funéraire – Avis du conseil municipal

Avis favorable au projet d'ouverture d'une chambre funéraire située 705 chemin de la

cassine à Albertville, présenté par monsieur Alain COTTET, président de l'entreprise OGF.
La maison funéraire sera exploitée par l'enseigne POMMAT sous la gestion OGF mais restera accessible à tous les opérateurs funéraires.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

34-Attribution des subventions en réponse à l'appel à projet 2022 du contrat de ville

Approbation des montants des subventions 2022 aux associations dans le cadre du contrat de ville :

CONTRAT DE VILLE	
CAPS-épicerie solidaire	2 000 €
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (C.S.F.) - Affectée à l'accompagnement aux démarches administratives	2 485 €
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (C.S.F.) - Affectée aux jeux dans les quartiers	1 000 €
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (C.S.F.) - Affectée à l'embauche d'un adulte relais – parentalité jeu	1 000 €
FOYER SOCIO-ÉDUCATIF DU C.E.S. D'ALBERTVILLE	1 500 €
GRAND BIVOUAC	1 000 €
MA CHANCE MOI AUSSI – Grandir ensemble	9 000 €
MISSION LOCALE JEUNES - Affectée au renforcement de l'offre de chantiers éducatifs	2 000 €
SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE – Affectée au projet « Des vacances hors des quartiers » (V.V.V)	500 €
SEA 73 – Un berger dans mon école	1 500 €
SOU DES ECOLES PUBLIQUES - Affectée au projet « Radio cœur des Mômes »	1 040 €
UOA Foot – Affectée à l'embauche d'un médiateur	4 561 €
UOA Foot – Classe foot et accompagnement scolaire	2 500 €
TOTAL CONTRAT DE VILLE	30 086 €

La subvention destinée à l'Union Olympique Albertville Football Club pour l'embauche de l'adulte relais, est proratisée sur 9 mois en fonction de la date d'échéance de la convention en cours avec l'État, au 30 septembre 2022, elle s'élève donc à hauteur de 3 420 € pour cette action dans l'attente d'un complément qui sera effectué lors du renouvellement de la convention avec l'État.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

35-Convention d'objectifs avec la Confédération Syndicale des Familles – Avenant n° 4

Subvention 2022: 15 900 €.

Subvention complémentaire au titre du contrat de ville : 3 485 €

- 2 485 € : pour l'accompagnement aux démarches administratives

- 1 000 € : pour les jeux

Actualisation de la convention par un avenant précisant le montant de l'aide financière que la collectivité apporte à l'association au titre du contrat de ville pour l'exercice 2022.
Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°4 à la convention d'objectifs avec la Confédération Syndicale des Familles.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

36-Catalogue des droits et tarifs 2022-2023

Approbation des tarifs 2022-2023, une augmentation générale de 3,28 % avec arrondi aux 5 centimes d'euro ayant été retenue sauf cas particuliers.

STATIONNEMENT/FOURRIERE/FRAIS DE DESTRUCTION DE VEHICULE

Les tarifs du parc de stationnement de l'Hôtel de Ville restent inchangés.
Les autres tarifs suivent le taux directeur

MUSEE

Les tarifs d'entrée au musée, inchangés depuis 2017, sont augmentés de 0,25 %
Les tarifs des produits vendus à la boutique du musée sont inchangés voir réduits pour quelques uns
Les autres tarifs à l'exception des copies/impressions/numérisations sont inchangés.

VISITES GUIDEES/ANIMATIONS PATRIMOINE

Les tarifs des visites guidées du programme saisonnier, des pauses patrimoines, des ateliers, animations, cycles de cours sont inchangés, de même que les tarifs pour les groupes scolaires.
Les tarifs des visites à la demande sont remaniés (composition des groupes, nouveaux tarifs...).

CONCERTS, SPECTACLES, CONFÉRENCES, ANIMATIONS/PARC D'HIVER

Tarifs maintenus

DROITS DE PLACE pour le marché de potiers, le marché artisanal et la marché des plantes et saveurs

Maintien des tarifs existants.

CENTRE SOCIOCULTUREL

Tarifs des ateliers augmentés selon le taux directeur. Pour la cyberbase, maintien des tarifs et création de nouveaux tarifs pour l'initiation informatique, cycle complet.

PARTICIPATION AUX CLASSES DE DECOUVERTE : Maintien des tarifs existants.

CITADELLE DE CONFLANS : Les tarifs votés lors du conseil municipal du 17 mai 2021 sont valables jusqu'au 30 avril 2023.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS avec 6 ABSTENTIONS

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE A 19H50